



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : Direction générale de l'INSEE - 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14
<http://snadige.free.fr>

Paris, le 26 mai 2004

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du mercredi 12 mai 2004
Insee salle Closon**

Présents, représentés : voir feuille d'émargement (en annexe 3)
Olivier Fliche, de la Commission de contrôle des assurances était invité pour intervenir au point relatif au projet de fusion entre les corps de l'INSEE et du contrôle des assurances.

Le quorum étant atteint, l'assemblée s'ouvre par l'élection de son bureau
Louis Bréas, président
Patrice Roussel, secrétaire

1 Ordre du jour

Lecture est faite de l'ordre du jour pour approbation :

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Rapport moral**
- 3 Rapport financier**
- 4 Projet de fusion avec la Commission de contrôle des assurances (CCA)**
- 5 Renouvellement du conseil d'administration pour 2004 et 2005**
- 6 Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté.

2 Rapport moral (annexe 1)

L'exposé du rapport moral, qui rappelle les événements de l'année écoulée depuis la dernière AG, donne à l'assemblée l'occasion de débattre et se prononcer sur quelques-uns des points mentionnés.

A propos du dossier retraites, rappel est fait de l'avancement très incomplet des décrets attendus à ce titre, particulièrement d'ailleurs ceux qui intéressent la fonction publique. Les mesures concernant les départs anticipés ou la prise en compte des primes dans la retraite ne sont toujours pas mises en œuvre. Un suivi attentif est de rigueur.

A propos de la mise en application de la dernière version du statut des administrateurs, l'assemblée confirme la note négative du rapport sur les délais et sur la qualité du traitement des différents cas à prendre en compte. Il est confirmé en effet que le cas des administrateurs recrutés au choix n'ont été traités qu'en fin d'année et que, généralement plus complexes, ils n'ont pas donné toujours lieu à une information satisfaisante.

- ❖ L'assemblée approuve la suggestion d'Hervé Boudier qui se propose pour demander à l'administration les textes sur lesquels elle s'est appuyée pour traiter le cas des administrateurs recrutés au choix.

L'assemblée partage la note positive du rapport à l'endroit du management. Elle se dit également convaincue de ce que le processus vertueux par lequel les prises de postes seraient précédées d'une formation au management n'est encore pas garanti.

Le sujet très récent des NBI de cadres supérieurs donne lieu à une intervention de Jacques Garagnon qui pense possible d'atténuer les disparités créées par l'arrêté d'avril 2004, lequel attribue la NBI à un chef de département sur deux. Il s'agirait de réviser le barème des primes de fonction des chefs de département, en fixant des niveaux différenciés selon la situation du département vis-à-vis de la NBI. Une solution pourrait être que les chefs de département perdent sur leur prime de fonction une partie de leur gain sur la NBI, et que les autres chefs de département voient leur prime de fonction augmenter d'autant (ou d'un peu moins si on étend la mesure aux chefs d'unité). Tous les chefs de département seraient gagnants, il n'y aurait pas de surcoût budgétaire en ce qui concerne le régime indemnitaire et on maintiendrait une légère différenciation dans l'importance comparée des départements, ce qui correspond peut-être après tout à une vision de la direction et à une certaine réalité (ceci est fait depuis très longtemps pour les DR, classées en 3 catégories). Une variante, plus solidaire institutionnellement, serait de mutualiser le coût de l'augmentation des primes des chefs de département non NBIés sur l'ensemble des bénéficiaires de la NBI, et non pas sur les seuls chefs de département NBIés.

Cette idée de différenciation des primes de fonction des chefs de département a un précédent. En effet, au moment de la mise en place des primes de fonction, au début des années 90 et jusqu'à l'élaboration des barèmes actuels des primes de fonction (en 1993 /1994), les chefs de département inspecteurs généraux avaient des primes de fonction moins élevées que les chefs de département administrateurs hors-classe pour atténuer les écarts de rémunération globale. On reprenait sur la prime de fonction une partie de ce que l'agent promu inspecteur général gagnait en indice et rendement .

- ❖ L'assemblée approuve, en conclusion de ce point, la proposition de Patrice Roussel, d'adresser un courrier aux 9 chefs de départements désignés par l'arrêté pour les informer de cette proposition qui a été transmise au secrétaire général et pour recueillir leur sentiment. Elle approuve également le projet de saisir le secrétaire général d'une demande de rendez-vous pour discuter de cette proposition.

Les résultats obtenus par le SNADIGE aux dernières élections, qualifiés de bons résultats, concluent heureusement le débat sur le rapport moral.

L'assemblée adopte le rapport moral à l'unanimité.

3 Rapport financier (annexe 2)

Les comptes de l'exercice 2003 font apparaître une baisse du nombre des adhésions. L'assemblée pense que des relances personnalisées devraient permettre de redresser facilement la situation. Le solde de gestion pour 2003 est plombé par les frais d'avocat, en raison du jugement en Cour d'Appel de juin 2003.

Les prévisions pour 2004 n'appellent pas de commentaires, sauf un rappel que le calme ambiant des affaires judiciaires ne doit pas faire oublier que deux procès restent pendants, l'un devant le tribunal de grande instance de Nanterre (le SAIGI accusant le SNADIGE de lui faire concurrence par une dénomination trompeuse), l'autre devant la Cour d'appel de Versailles, Gobry et Secret attaquant Patrice Roussel en tant que porteur de la plainte de 1997 qui a échoué en Cour d'appel de Paris en septembre 2003.

Pour la deuxième raison seulement, il faut préserver une capacité de financement de précaution, car la première est couverte par l'assurance juridique de la CGC.

L'assemblée adopte le rapport financier à l'unanimité

4 Projet de Fusion avec la Commission de contrôle des assurances (CCA)

Le deuxième rapport de Silguy ayant fait la suggestion d'une possible fusion de corps de hauts fonctionnaires, avec, en tête de la liste, les administrateurs de l'INSEE et les commissaires contrôleurs des assurances, Olivier FLICHE, commissaire contrôleur, vice-président de l'amicale de ce corps, avait accepté de venir présenter le contrôle des assurances à la demande de Patrice Roussel.

Le corps du contrôle des assurances a un siècle d'existence. Il compte actuellement 67 membres en activité dont 16 élèves, 24 commissaires-contrôleurs, 7 chefs, 12 chefs de brigade, et 8 généraux. Chaque commissaire contrôleur a en charge un portefeuille de compagnies d'assurance. Les pantouflages sont précoces et monnaie courante, de sorte que la proportion d'anciens est particulièrement faible.

Recrutés à l'X, les commissaires contrôleurs se forment à l'ENSAE ou à Sciences PO (+ actuariat), avec en complément une année de stage à l'inspection des finances, à l'AMF, à l'OCDE, etc. Si l'ENSAE les rapproche des administrateurs de l'INSEE, leur métier les éloigne sensiblement. Leur proximité est beaucoup plus évidente avec d'autres contrôles comme le contrôle bancaire, ou le contrôle des valeurs mobilières.

S'il peut être question de fusion, la première urgence n'est pas celle-là. En effet, la CCA doit préalablement se transformer en « commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance ». Elle va devenir à cette occasion une autorité publique indépendante (la CCA est actuellement une autorité administrative indépendante) avec un budget propre qui sera alimenté par la taxe prélevée sur les sociétés assujetties à leur contrôle.

Ce futur très prochain semblerait plutôt accroître que diminuer la distance entre les deux corps supposés fusionner. Qu'en pensent les commissaires contrôleurs ? Leurs avis sont très contrastés. En matière de rémunérations, les administrateurs de l'INSEE paraissent mieux lotis, donc la fusion serait favorable aux commissaires contrôleurs, mais les deux corps sont très inégaux (67 contre 650) et les opportunités de croisement de carrière quasi-inexistantes.

A noter que si les deux corps fusionnaient, alors le nouveau corps (quel nom lui donner ?) devrait se distinguer de l'INSEE et de la nouvelle commission puisqu'il n'y aurait plus identité entre le formateur et l'employeur. Un tel changement pourrait donc en provoquer d'autres plus fondamentaux ? Le scepticisme régnait dans l'assemblée à l'évocation de cette idée.

La conclusion de cet intéressant parallèle pourrait être que seul M. de Silguy avait pensé une telle fusion, et que s'il fallait la réaliser absolument, il faudrait en tirer le meilleur parti, par exemple pour garantir l'accès à la hors échelle D qui est réputé en dépendre.

5 Renouvellement du conseil d'administration pour 2004 et 2005

Le conseil d'administration élu, conformément au statut, pour les années 2003-2004, arrive en fin de mandat.

Patrice Roussel rappelle le souhait qu'il a communiqué aux membres par le dernier compte rendu du conseil d'administration, que, s'il venait à être réélu président (ce qu'il ne demande pas), le nouveau conseil réunisse les membres les plus actifs au sein du syndicat, à savoir ceux et celles au moins qui endossent les responsabilités énumérées dans ce compte rendu.

L'assemblée approuve ce choix et procède à l'élection des membres suivants :

Jean Pierre Behmoiras, Hervé Boudier, Philippe Chataignon, Michel Duée, Jean Yves Garreau, Alain Jacquot, Brahim Laouisset, Mireille Moutardier, Lucie Muniesa, Maurice Pellequer, Patrice Roussel, Marc Tapiero, Bernard Zakia.

Avec les responsabilités suivantes :

Représentants du SNADIGE

à la CGC

Maurice Pellequer

au CTP

Michel Duée, Hervé Boudier

à la FGCTE et au G16

Alain Jacquot

Rédactrice en chef de la lettre

Lucie Muniesa

Trésorier

Marc Tapiero

Webmestre

Jean Yves Garreau

Têtes de réseau

DR

Philippe Chataignon

SSM

Brahim Laouisset

Détachés

Bernard Zakia

Retraités

Jean Pierre Behmoiras

Suspension de séance

Suspension de séance est alors demandée par le président pour une réunion immédiate du nouveau conseil d'administration, dont tous les seuls membres présents sont Patrice Roussel, Maurice Pellequer, Hervé Boudier, Alain Jacquot, Marc Tapiero et Philippe Chataignon. A l'issue, le président annonce la composition du nouveau bureau et le montant des cotisations pour les années 2004 et 2005. Sont élus pour deux ans, conformément à l'article 11 des statuts :

Président : Patrice Roussel

Vice-présidents : Lucie Muniesa et Maurice Pellequer

Secrétaire général et trésorier : Marc Tapiero

Le montant des cotisations est reconduit à 75 € pour les deux années 2004 et 2005, les jeunes en poste depuis moins de trois ans et les retraités n'étant redevables que d'une cotisation de 37,5 €.

6 Questions diverses

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée générale et invite les participants à partager quelques rafraîchissements.

signé

Le président

Le secrétaire

Louis BREAS

Patrice ROUSSEL

